

L'an deux mille vingt, le 15 du mois de juin à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 8 juin 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de conseillers présents : 33
Nombre de conseillers votants : 35

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Chantal SANCHO, Philippe TARDY, Elisabeth GRACIET, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

Absents ou excusés avant donné pouvoir : Patrice BUQUET ayant donné pouvoir à Max GUICHARD, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à M. le maire.

Avis sur les mesures de la carte scolaire – rentrée 2020

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale a fait part de ses mesures de la carte scolaire prévues pour la rentrée 2020/2021. Conformément à la circulaire 2003/104 du 3 juillet 2003, le Conseil Municipal doit émettre un avis sur la préparation de la carte scolaire du 1^{er} degré.

Après consultation du Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) et du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) des 6 et 15 avril 2020, il est proposé pour Cenon dans le cadre des ouvertures de classes traditionnelles :

- Une attribution de classe maternelle à l'école Maternelle Gambetta
- Une attribution de classe élémentaire à l'école élémentaire Léon Blum

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par
35 voix pour
0 abstention
0 voix contre

émet un avis sur les mesures de la carte scolaire proposées par l'Education Nationale pour la rentrée 2020.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-François EGRON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20200617-2020-65-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2020

Publication : 17/06/2020